

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 10 juillet 2017 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Jean-Yves Pagé, Claude Joubert, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Absences motivées : Serge Villeneuve et Yohan Cardinal.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 juin 2017.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir rapport
 - 6.5 Des conseillers
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10 422 à 10 445 au montant de 60 124.63 \$, le chèque numéro 10 417 a été annulé, et les prélèvements numéro 1871 à 1884 au montant de 9 937.83 \$, adoption des comptes à payer au 30 juin 2017 montant de 3 679.10 \$ et des salaires payés pour un montant de 25 567.37 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
 - 10.1 Avis de motion – Adoption du règlement numéro 2017-09 concernant les frais de représentation et de déplacement des élus et des employés municipaux.
 - 10.2 Avis de motion – Adoption du règlement numéro 2017-10 relatif au brûlage de matières combustibles.
 - 10.3 Avis de motion – Adoption du règlement numéro 2017-11 concernant l'établissement d'un service de protection contre l'incendie.
11. Résolutions
 - 11.1 Octroi du contrat de servitudes d'égouts à Madore, Tousignant, Bélanger, arpenteur-géomètre.
 - 11.2 Octroi du contrat de servitudes d'égouts à Me Rachel Durocher, notaire.
 - 11.3 Refus de la municipalité de prendre l'église St-Fidèle de Fassett.
 - 11.4 Refus de fusion avec le HLM de Gatineau.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- 11.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ - demandeur Léo Provençal – lots 5363416 et 5363415 de garder une servitude de passage suite à la vente des dits lots à des fins agricoles.
- 11.6 Changement de date pour la séance régulière du mois d'octobre 2017.
- 11.7 Demande pour le 294, rue Principale.
- 11.8 Paiement des extras à Les Entreprise Jeffrey Desjardins pour le déneigement 2016-2017.

12. Varia

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h41.

2017-07-106

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Joubert que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2017-07-107

Approbation du procès-verbal du 12 juin 2017

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 juin 2017 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Voir rapport.

- **De l'inspecteur municipal**

Voir rapport.

- **Du directeur des incendies**

Voir rapport.

- **Du maire**

Voir rapport.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2017-07-108

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 30 juin 2017 et des salaires payés pour un montant de 25 567.37 \$.

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-06-2017 AU 30-06-2017) payés par les chèques numéros 10422 à 10445 au montant de 60 124.63 \$ ainsi que des

Province de Québec
Municipalité de Fassett
prélèvements automatiques numéro 1871 à 1884 pour un montant de
9 937.83 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants
au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 30 juin 2017 : 25 567.37 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins
desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► CORRESPONDANCE

Aucune.

► SUIVI DES DOSSIERS.

Voir tableau.

2017-07-109

Avis de motion – Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus et des employés municipaux.

Avis de motion est donné par Serge Gauthier de la présentation à une assemblée ultérieure pour l'adoption du règlement numéro 2017-09 concernant les frais de représentation et de déplacement des élus et des employés municipaux et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2017-07-110

Avis de motion – Règlement relatif au brûlage de matières combustibles.

Avis de motion est donné par Claude Joubert de la présentation à une assemblée ultérieure pour l'adoption du règlement numéro 2017-10 relatif au brûlage de matières combustibles et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2017-07-111

Avis de motion – Règlement concernant l'établissement d'un service de protection contre l'incendie.

Avis de motion est donné par Jean-Yves Pagé de la présentation à une assemblée ultérieure pour l'adoption du règlement numéro 2017-11 concernant l'établissement d'un service de protection contre l'incendie et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2017-07-112

Octroi du contrat de servitudes d'égouts à Madore, Tousignant, Bélanger, arpenteur-géomètre.

ATTENDU QUE certaine servitudes d'égout n'ont pas été arpentées ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett
ATTENDU QUE des servitudes doivent être obtenues avec description technique et publications aux bureaux des droits;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu ;

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale, Diane Leduc à demander à Madore, Tousignant, Bélanger, arpenteur-géomètre d'arpenter les servitudes d'égout de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2017-07-113

Octroi du contrat de servitude d'égouts à M^e Rachel Durocher, notaire.

ATTENDU QUE certaines servitudes d'égout n'ont pas été notariées ;

ATTENDU QUE des servitudes doivent être obtenues avec description technique et publications aux bureaux des droits ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett mandate Me Rachel Durocher, notaire afin de préparer les actes de servitudes notariées pour les égouts.

ET QUE Madame la Mairesse, Françoise Giroux et la Directrice générale, Madame Diane Leduc soient autorisés et mandatés afin de signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

2017-07-114

Refus de la municipalité de prendre l'église St-Fidèle de Fassett.

ATTENDU QUE l'église St-Fidèle de Fassett est présentement fermée ;

ATTENDU QUE la somme pour l'entretien et les réparations de l'église St-Fidèle de Fassett sont trop élevées ;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett refuse de prendre l'église St-Fidèle de Fassett.

Adopté à l'unanimité.

2017-07-115

Refus d'intégration avec le HLM de Gatineau.

ATTENDU QUE des discussions sont présentement en cours pour l'intégration avec le HLM de Gatineau ;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett refuse l'intégration avec Gatineau.

Adopté à l'unanimité.

2017-07-116

Demande d'autorisation à la CPTAQ - demandeur Léo Provençal – lots 5363416 et 5363415 de garder une servitude de passage suite à la vente des dits lots à des fins agricoles.

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposée par Léo Provençal pour la vente des lots 5363416 et 5363415 à son voisin agriculteur Monsieur Michel Deslauriers ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ces lots a convenu une entente avec son voisin, Monsieur Michel Deslauriers ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ces lots veut se réserver une servitude de passage de 12 pieds de largeur sur toute la profondeur entre la route 148 et l'autoroute 50 soit environ 4145 pieds ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fassett n'a aucune objection à cette demande ;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett appui cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté à l'unanimité.

2017-07-117

Changement de date pour la séance régulière du mois d'octobre 2017.

ATTENDU QUE des élections municipales sont prévues en novembre 2017 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal actuel ne pourra siéger après le 2 octobre 2017 ;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett devance la séance régulière prévue mardi le 11 octobre au lundi 2 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

2017-07-118

Demande pour le 294, rue Principale.

ATTENDU QUE le demandeur devra au préalable obtenir un permis de rénovation auprès de sa municipalité valide pour un an à partir de la date de son émission;

ATTENDU QUE le dit bâtiment accessoire devra être conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le dit bâtiment accessoire devra être recouvert de vinyle et la toiture en polymère;

ATTENDU QUE le dit bâtiment accessoire devra être implanté du côté nord de la résidence et à l'intérieur des marges de recul, soit de 2 mètres de celle-ci;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE le Conseil municipal accepte la demande du 294 principale.

Adopté à l'unanimité.

2017-07-119

Paiement des extras à Les Entreprises Jeffrey Desjardins pour le déneigement 2016-2017.

ATTENDU QUE Les Entreprises Jeffrey Desjardins avait le contrat de déneigement pour l'hiver 2016-2017;

ATTENDU QU' il a fait des extras avec son loader, tel qu'expliqué lors de sa rencontre ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE le calcul est de 14 heures à 90.00 \$ de l'heure plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise le paiement de la facture # 614 au montant de 1 260.00 \$ taxes en sus à la compagnie Les Entreprises Jeffrey Desjardins

Adopté à l'unanimité.

Varia

2017-07-120

Levée de l'assemblée

20h53 Il est proposé par Jean-Yves Pagé que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Françoise Giroux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale